

LES AUTRES FINANCEMENTS MOBILISABLES DE L'ÉTAT

Il s'agit d'une liste non exhaustive fournie à titre d'information. Il appartient aux porteurs de projets intéressés de solliciter ces partenaires selon leurs appels à projets respectifs et leurs modalités de dépôt de demande de subvention.

Chantiers et séjour de jeunes

« **L'Opération Ville Vie Vacances** » (OVVV) est un programme qui permet aux jeunes de 11 à 18 ans résidant dans les QPV, d'accéder à des loisirs (culturels, civiques, sportifs) collectifs et à des vacances, et de bénéficier d'une prise en charge à visée éducative pendant les vacances scolaires*.

L'OVVV s'adresse aux jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficultés, en voie de marginalisation ou en risque de délinquance, non intégrés dans les activités déjà existantes et aux mineurs faisant l'objet de mesures de justice ainsi que des mineurs et jeunes majeurs détenus.

Pour de plus amples informations sur l'OVVV : blandine.desbree@loiret.gouv.fr

* Dates des vacances scolaires dans le Loiret pour 2021 :

20 février au 07 mars 2021	16 octobre au 31 octobre 2021
24 avril au 10 mai 2021	18 décembre 2021 au 02 janvier 2022
06 juillet au 31 août 2021	

Droit des femmes et égalité femme/homme

La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité du Centre-Val de Loire peut intervenir pour le financement d'actions contribuant aux objectifs suivants : lutter contre les stéréotypes de genre et les comportements sexistes au sein de l'école et des activités périscolaires, favoriser l'accès des femmes des quartiers à leurs droits, favoriser l'accès des femmes à santé, améliorer l'insertion professionnelle des femmes, lutter contre les violences faites aux femmes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité du Loiret : vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr

Prévention drogues et conduites addictives

La MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives) peut être sollicitée pour le financement des actions visant à prévenir et à lutter contre les conduites addictives.

Vous pouvez contacter le Bureau de la sécurité publique à la préfecture du Loiret en charge de sa mise en œuvre : pref-cabinet@loiret.gouv.fr

Prévention des haines et des discriminations

La DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT) peut être mobilisée pour le financement d'actions visant à soutenir et à encourager les initiatives de la société civile engagées contre les haines et les discriminations.

Pour plus de renseignements : pref-cabinet@loiret.gouv.fr

Prévention de la délinquance

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) doit prioritairement être mobilisé pour les actions contribuant aux objectifs suivants : soutenir les actions de médiation de rue de proximité et plus particulièrement les actions hors murs en horaires atypiques, encourager les actions visant à améliorer le lien entre les

populations et les forces de sécurité de l'État, encourager les actions spécifiques visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, mettre en place des actions de prévention de la radicalisation en faveur des jeunes.

Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville de l'État et les crédits du FIPDR ne peuvent pas co-financer un même projet.

Pour plus de renseignements : pref-cabinet@loiret.gouv.fr

Développement de l'activité sportive

La circulaire d'avril 2019, signée par le ministre de la ville et la ministre des sports, prévoit la prise en compte de l'action sportive à vocation d'inclusion sociale au sein des contrats de ville.

S'appuyant sur l'action sportive, les associations socio-sportives (non-agrées) et les acteurs du mouvement sportif (clubs sportifs fédérés) mettent en place des actions en faveur de l'accès à l'emploi, de la mixité des publics, de la prévention des discriminations ou de la promotion de la citoyenneté.

Les types d'activités encouragées sont les suivantes :

- **« Sport et Professionnalisation »**, le développement de l'activité sportive, « révélatrice de talents » : il s'agit de s'appuyer sur la pratique sportive pour repérer et valoriser des savoir-être et des savoir-faire mobilisables pour l'accès à la formation et à l'emploi. Les actions en lien avec les missions locales, le service public de l'emploi, les entreprises, les associations d'insertion professionnelle seront valorisées.

Dispositifs existants : aide à l'emploi ANS, dispositif SESAME

- **« Sport et Cohésion sociale »**, l'activité sportive « porteuse de valeurs » : les mises en situation sportive sont un support pour diffuser des messages faisant la promotion des valeurs citoyennes : cohésion sociale, lutte contre le racisme, prévention de l'homophobie, égalité femmes-hommes, la lutte contre les violences et la radicalisation,... La pratique sportive pertinemment encadrée peut être source de fraternité, de courage, d'engagement, de maîtrise de soi indispensable à la vie des personnes et à l'insertion professionnelle.

Pour plus de renseignements : centre-ud45.direction@directe.gouv.fr

Dispositifs existants : dispositif « Valeurs de la République » et sport, dispositif sport sans violence

- **« Sport à l'école, sport santé, sport en entreprise »**, l'activité sportive comme projet de territoire : le développement de l'activité sportive pour toutes et tous sur tout le territoire peut permettre de mobiliser des jeunes publics dans une dynamique d'insertion et/ou de citoyenneté au sein des différentes institutions : écoles, entreprises...

Le sport est également un vecteur fort de prévention de santé comme la lutte contre la sédentarité et les maladies chroniques.

Pour plus de renseignements : M. Yassire BAKHALLOU, référent départemental « Sport et QPV » à la DRDJSCS CVLL, yassire.bakhallou@jscs.gouv.fr

Culture

- **L'enveloppe de crédits « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la Direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire** peut être sollicitée pour le financement des actions visant au développement de l'offre culturelle. Les axes d'intervention prioritaire sont :
 - les projets favorisant l'accès des populations des quartiers prioritaires aux lieux et aux domaines artistiques et culturels
 - les projets contribuant à développer les pratiques artistiques et culturelles de la population, en favorisant leur rencontre avec des équipes artistiques
 - les projets faisant appel à des résidences d'artistes au sein des quartiers de la Politique de la Ville
 - les actions contribuant au renforcement de la cohésion sociale par la valorisation des modes d'expression et de création issus des quartiers prioritaires
 - les projets à teneur culturelle ou artistique faisant appel à la mémoire des habitants, du quartier ou facilitant l'appropriation du cadre de vie par les habitants, si possible en lien avec la rénovation urbaine

Rappel :

Pour répondre aux critères d'éligibilité de la DRAC, les projets présentés doivent intégrer des artistes professionnels et leur cursus doit être mentionné dans le dossier de candidature. Ces projets doivent être structurés et doivent favoriser la co-construction entre les artistes et les participants. Ils ne peuvent se réduire à de simples ateliers de pratique artistique. En outre, l'entrée artistique est prioritaire : un projet qui cible l'expression des habitants en recourant aux artistes en tant « qu'outil » n'est pas prioritaire pour la DRAC car il ne permet pas une co-construction efficace.

Pour plus de renseignements : brigitte.plancheneau@culture.gouv.fr

- **Le fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs** permet de soutenir les initiatives prises par des groupes d'amateurs autonomes s'il y a toutefois en amont un travail et une intervention d'un artiste ou d'un professionnel de la culture dans un objectif de formation et de développement des pratiques artistiques du groupe amateur.

Pour plus de renseignements : brigitte.plancheneau@culture.gouv.fr

- **« Passeurs d'images »** est un dispositif national d'éducation à l'image hors-temps scolaire coordonné en région Centre-Val de Loire par *Ciclic*. Les objectifs poursuivis par Passeurs d'images sont à la fois culturels et sociaux.

Il s'agit d'abord de proposer une offre diversifiée différente de celle relayée habituellement par les médias et les industries culturelles. Il s'agit ensuite d'aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo...) dans son environnement personnel. Il s'agit enfin de créer du lien social en faisant apparaître la diversité culturelle de la société afin de lutter contre les discriminations.

Passeurs d'images vise prioritairement les populations vivant dans les quartiers ciblés par la Politique de la Ville, les zones rurales, les circuits « fermés » (milieu carcéral, hôpitaux), les familles d'origine migrante, les adultes et familles en grande difficulté sociale. La coordination régionale - Ciclic Centre-Val de Loire - apporte une expertise et un soutien technique, artistique, logistique et financier au porteur de projet.

Pour plus de renseignements : marine.rechard@ciclic.fr / xavier.louvel@ciclic.fr

- **« C mon patrimoine »** permet de soutenir les actions visant à permettre à des jeunes de 6 à 18 ans n'ayant pas accès aux lieux patrimoniaux ou éloignés des dispositifs culturels classiques. Ce dispositif vise en priorité les résidents des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et les invite à une découverte artistique et ludique des patrimoines durant le temps extrascolaire. Le projet, dont l'élaboration se fera en commun entre une structure patrimoniale d'accueil et une structure de loisirs ou une association d'éducation populaire travaillant régulièrement avec le public-cible, devra associer les parents ou les familles ; et grâce à l'activité proposée, éveiller la curiosité des participants en leur donnant envie de renouveler l'expérience.

Ce dispositif est co-piloté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

L'opération fait l'objet d'un appel à projets avec une date limite de dépôt des dossiers.

Pour plus de renseignements : chantal.baude@culture.gouv.fr pour la DRAC et nathalie.pronier@drjcs.gouv.fr pour la DRDJSCS

- **L'appel à projets « action culturelle et langue française »** soutient des projets culturels pour renforcer la maîtrise du français des populations les plus fragiles dans les territoires. Ces projets permettront d'améliorer l'accès à la langue française pour un grand nombre de personnes qui, parce qu'elles en sont exclues, rencontrent des difficultés dans leur vie sociale, professionnelle et culturelle : adultes ne maîtrisant pas l'écrit, jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans qualification, migrants non francophones, de même que les enfants et les jeunes en situation de fragilité linguistique, notamment les élèves allophones, sur le temps périscolaire et extra-scolaire. Les détenus, ainsi que les mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, sont également concernés.

Pour plus de renseignements : chantal.baude@culture.gouv.fr